

Information réglementée – Paris le 23 juin 2020

Dans le prolongement de la conclusion du protocole de conciliation ayant donné lieu à une information le 29 avril 2020, le Tribunal de commerce de Paris a homologué cet accord par jugement du 23 juin 2020.

Cette homologation permet la mise en œuvre de l'ensemble des engagements souscrits par le Groupe CNIM et ses banques de financement, ses assureurs-crédits, l'Etat et son partenaire industriel historique Martin GmbH.

Ce jugement met fin à la procédure de conciliation ouverte au bénéfice du groupe ouverte le 2 janvier 2020.

A propos du Groupe CNIM

Fondé en 1856, CNIM est un équipementier et assembleur industriel français de dimension internationale. Le Groupe, au service des grandes entreprises privées et publiques, des collectivités locales et des États, intervient dans les secteurs de l'Environnement, de l'Energie, de la Défense et des Hautes technologies. L'innovation technologique est au cœur des équipements et services conçus et réalisés par le Groupe. Ils contribuent à la production d'une énergie plus propre et plus compétitive, à la réduction de l'impact environnemental des activités industrielles, à la sécurité des installations et infrastructures sensibles, à la protection des personnes et des Etats. Coté à Euronext Paris, le Groupe s'appuie sur un actionnariat familial stable et majoritaire, engagé dans son développement. CNIM emploie 2 613 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2018 de 689,8 millions d'euros, dont 62,1 % réalisés à l'export.

Contacts

info-communication@cnim.com

Agenda financier disponible sur www.cnim.com